

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## PLOMBO

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	PLOMBO
<b>Code du produit</b>	8048
<b>UFI</b>	NJ10-W04R-Q009-SNYN

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit de nettoyage
---	----------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Menegalli SA M. Orlando Menegalli Av. de Provence 10 1007 Lausanne  Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	Tox Info Suisse (www.toxi.ch) Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66
<b>Date de révision</b>	04.02.2022

<b>Version</b>	005 (Version précédente: 004)
----------------	-------------------------------

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318  
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de risque d'éclabussure.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

#### Identificateur de produit

sodium hypochlorite, solution, No.-CAS 7681-52-9, No.-CE 231-668-3  
Hydroxyde de sodium; soude caustique, No.-CAS 1310-73-2, No.-CE 215-185-5

#### Emballage

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).  
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
sodium hypochlorite, solution	5% - 10%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031 [EUH031: C ≥ 5 %] , Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 7681-52-9 No.-CE: 231-668-3 No.-Index: 017-011-00-1
Hydroxyde de sodium; soude caustique	1% - 5%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 %   Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 %   Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 %   Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6
(Fraktionierter Kokos)dimethylaminoxid	< 1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 61788-90-7 No.-CE: 263-016-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec de l'eau et au savon et bien rincer. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Provoque de graves brûlures. La solution alcaline provoque la nécrose des tissus. Aucun à notre connaissance. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

N'importe lequel. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

pas connue Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Rincer abondamment avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Nettoyer

rapidement en balayant ou en aspirant.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas entreposer près des acides. Classe de stockage:8B. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

2 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

2 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

#### Protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

##### *Protection des mains*

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN

374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

*Protection des yeux*

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166. Éviter le contact avec les yeux.

*Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques*

Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	jaunâtre
<b>Odeur</b>	Léger de chlore.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	13.6
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.11 g/ml
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	pas applicable (liquid)

### **9.2. Autres informations**

**Autres caractéristiques de sécurité**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: acide
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Se décompose à l'exposition à la lumière. En plein soleil pendant une période de temps prolongée. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des acides. Agents réducteurs. Corrode les métaux communs.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Gaz chlorhydrique. Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)</b> Dermal LD50 Rabbit > 20000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 10.5 mg/L 1 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 8.91 g/kg (NLM_HSDB) <b>Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)</b> Dermal LD50 Rabbit = 1350 mg/kg (NLM_HSDB) Oral LD50 Rat = 325 mg/kg (OECD_SID5)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Corrosif. Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.

**Danger par aspiration** La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Provoque de graves brûlures.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Peut changer le pH de l'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data  
LC50 96 h Pimephales promelas 0.06 - 0.11 mg/L [flow-through] (EPA)  
LC50 96 h Pimephales promelas 4.5 - 7.6 mg/L [static] (EPA)  
LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.4 - 0.8 mg/L [static] (EPA)  
LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.28 - 1 mg/L [flow-through] (EPA)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.05 - 0.771 mg/L [flow-through] (EPA)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.03 - <0.19 mg/L [semi-static] (EPA)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.18 - 0.22 mg/L [static] (EPA)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data  
EC50 48 h Daphnia magna 0.033 - 0.044 mg/L [Static] (EPA)

### Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 45.4 mg/L [static] (IUCLID)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.4. Mobilité dans le sol** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**12.7. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.



---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. OMoD Code des déchets pour les quantités résiduelles: 16 10 03 [ds] Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1719
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

## Règlement type des ONU

<b>ADR/RID</b>	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
<b>IMDG</b>	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hypochlorite, solution, Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Oui..
<b>IATA</b>	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: Caustic alkali liquid, n.o.s. (sodium hypochlorite, solution, Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hypochlorite, solution, Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C5. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:  
>=5%; <15%: agents de blanchiment chlorés  
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.  
Des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.  
Classe de stockage 8. (CH)

### sodium hypochlorite, solution (CAS 7681-52-9)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

<=18 w/w% Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration)  
<=180 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite liquid solution with an active Chlorine concentration)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 1 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)  
Product Type: 2 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)  
Product Type: 3 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)  
Product Type: 4 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)  
Product Type: 5 (active Chlorine released from Sodium hypochlorite)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances  
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC  
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

432 Product type 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12 (231-668-3)

Product type: 6

2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)  
1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)  
3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)  
4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)  
5 - Drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2017/1273/EU)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances

Only indoor uses as disinfectant may be authorised (w/w expressed as Chlorine  
105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate expiration date is August 31, 2019, listed under part A)  
Member States shall pay particular attention to: (a) the risk to operator and workers, (b) the exposure of soil to sodium hypochlorite and its reaction products through spreading of treated compost on organic land shall be avoided. Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (w/w expressed as Chlorine  
105 g/kg-126 g/kg (122 g/L-151 g/L) technical concentrate expiration date is August 31, 2019, listed under part A)  
Use restricted. See item 75. (B)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances  
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates

Present ([231-668-3])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)</b>	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Nail cuticle solvent Hair straightener pH adjuster for depilatories Other uses as pH adjuster
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (nail cuticle solvent) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use) 2 % MAC (hair straighteners, general use)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	General use, professional use (hair straighteners) Use restricted. See item 75.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 6, 8, 13, 16.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.